

De : Conny Krier  
Tél. : 35 00 99-1  
Référence : 20230329/ck/B

Ministère de la Digitalisation  
À l'attention du Ministre Marc Hansen  
4, rue de la Congrégation  
L - 1352 Luxembourg

---

Contern, le 29.03.2023

Objet : Votre courrier en date du 23 mars 2023

Monsieur le Ministre de la Digitalisation,

Nous avons l'honneur de revenir au courrier que vous nous avez adressé en date du 23 mars dernier dans le contexte de la réalisation des différents audits relatifs au fonctionnement et aux activités du SIGI. Nous vous remercions du soutien et de l'assistance que vous nous proposez de la part de vos services.

Permettez-nous d'exprimer tout de même notre surprise par rapport à votre choix de communiquer votre démarche publiquement alors que vous indiquez « ne pas avoir connaissance du contenu des expertises ». Il nous semble en effet difficile d'évaluer une situation et de proposer des solutions – aussi bien intentionnées soient-elles – sans connaître le détail des dossiers qui se caractérisent par une complexité énorme.

Nous sommes ouverts à une collaboration renforcée avec le CTIE dans le cadre d'une approche constructive et positive pour relever les défis de la digitalisation. Il nous semble cependant important de souligner qu'une intégration du SIGI dans le CTIE telle que vous la suggérez dans votre courrier n'est pas dans l'intérêt des communes alors que les missions des deux entités et les besoins de leurs clients ne sont guère comparables. Il nous semble par ailleurs indispensable que toute démarche se fasse dans le strict respect du principe de l'autonomie communale.

Nous tenons à vous informer que le SIGI a mené trois analyses indépendantes sur la gestion des ressources humaines, la gestion financière et la satisfaction client, par un groupe de travail neutre et impartial, composé de membres du Bureau et du Comité du SIGI. Les résultats sont explicites et sans ambiguïté et nous sommes en train de peaufiner un plan de redressement pour mettre en place la panoplie de mesures d'amélioration proposées.



Dans ce contexte, nous n'avons qu'à gagner d'une collaboration efficace et efficiente entre nos deux institutions pour améliorer la prise en charge des habitants de notre pays moyennant un dispositif numérique structuré et simple pour les utilisateurs.

Nous sommes soutenus par les délégations du personnel qui nous ont félicités pour la reprise immédiate du dialogue social dès le 24 mars 2023 lors d'une réunion du personnel. Les mesures actuellement étudiées dans le contexte d'une réorganisation interne ont créé des perspectives positives pour le personnel et les communes.

Nous croyons fermement que les communes ont besoin d'un support opérationnel adapté à leurs besoins très hétéroclites, et que le savoir-faire technique des métiers au sein des communes diffère fortement du CTIE, qui adopte une perspective nationale sans nécessairement s'occuper des besoins spécifiques des communes de taille différente.

Nous sommes prêts à travailler avec le CTIE pour trouver des solutions qui répondent aux besoins de toutes les parties prenantes. Nous pensons que des collaborations techniques et organisationnelles au niveau de la digitalisation sont possibles sans réformer le modèle de gouvernance ancrée dans le principe de subsidiarité portant sur l'autonomie communale.

En conclusion, nous espérons que vous prendrez en considération ces arguments et que nous pourrons collaborer de manière constructive et positive pour améliorer la digitalisation de notre pays.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération très haute.

Josiane Di Bartolomeo Ries  
2e Vice-Présidente du SIGI

Conny Krier  
Secrétaire du SIGI

Copies à :

Madame la Ministre de l'Intérieur  
Membres du Comité du SIGI  
Monsieur le Président du Syvicol  
Monsieur le Président de la FGFC  
Madame la Présidente de l'OGBL  
Membres de la presse